

No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 15 juin 2022

### SONT PRÉSENTS

- Mmes Isabelle Perreault, préfète, mairesse de Saint-Alphonse-Rodriguez  
Audrey Boisjoly, conseillère de comté, mairesse de Saint-Félix-de-Valois  
Émilie Boisvert, conseillère de comté, mairesse de Sainte-Marcelline-de-Kildare  
Michelle Joly, conseillère de comté, mairesse de Chertsey  
Isabelle Parent, conseillère de comté, mairesse de Notre-Dame-de-la-Merci
- MM Martin Bordeleau, préfet suppléant/adjoint, maire de Saint-Côme  
Daniel Arbour, conseiller de comté, maire de Sainte-Béatrix  
Sylvain Breton, conseiller de comté, maire d'Entrelacs  
Jean-François Théberge, représentant de Saint-Damien  
Joé Deslauriers, conseiller de comté, maire de Saint-Donat  
Réjean Gouin, conseiller de comté, maire de Saint-Michel-des-Saints  
Martin Héroux, conseiller de comté, maire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie  
Karl Lacouvé, conseiller de comté, maire de Saint-Zénon  
Charles-André Pagé, représentant Saint-Alphonse-Rodriguez  
Luc Lefebvre, représentant de Saint-Jean-de-Matha  
Raymond Rougeau, conseiller de comté, maire de Rawdon

Formant quorum sous la présidence de madame Isabelle Perreault

### SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES

- Mmes Édith Gravel, directrice générale adjointe – Planification du développement du territoire  
Julie Dorich, secrétaire de direction

Mme Édith Gravel agira à titre de greffière-trésorière en l'absence du directeur général et greffier-trésorier, M. Réal Brassard.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CM-06-199-2022

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par M. Daniel Arbour et résolu unanimement que la présente assemblée soit et est ouverte à 9 h 10.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-06-200-2022

Il est proposé par M. Charles-André Pagé, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :

8.A.10 *Connexion Matawinie – Création de postes – Décision*

8.A.11 *Contrat Cooptel - Autorisation*

10.2.1 *Dérogation mineure accordée dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières – Décision*

12.5 *Fonds Régions et Ruralité, volet 4 Vitalisation et coopération intermunicipale – Suivi*

14.2 *Nomination pour le poste de direction adjointe – Service du transport – Décision*

19.4 *Demande d'appui – Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie – Programme Village-relais du ministère des Transports du Québec – Décision*

20.1 *Nomination greffière adjointe – Cour municipale – Décision*

20.2 *Police communautaire – Demande de bonification de services - Décision*

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Prise des présences

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### 3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MAI 2022



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 15 juin 2022

4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2022 DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE
5. RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA PRÉFÈTE
6. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER
7. RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMITÉS
  - 7.1 Commission de développement économique, culturel et social (4 mai 2022) – Dépôt du compte rendu
  - 7.2 Table des préfets
  - 7.3 Union des municipalités du Québec
  - 7.4 Fédération québécoise des municipalités
  - 7.5 Autres comités
8. A - ADMINISTRATION
  - 8.A.1 Direction de Développement Matawinie – Décision
  - 8.A.2 Nomination à la direction du Service d'aménagement – Décision
  - 8.A.3 Nomination à la direction générale adjointe – Opérations et planification du milieu - Décision
  - 8.A.4 Lac à l'épaule de la MRC de Matawinie – Information
  - 8.A.5 Acquisition d'équipements informatiques – Fonds de roulement – Décision
  - 8.A.6 Remplacement de la résolution CM-05-156-2022 – Acquisition d'équipements informatiques – Fonds de roulement - Adoption
  - 8.A.7 Priorités pour plateforme électorale – Fédération québécoise des municipalités - Information
  - 8.A.8 Réseau fibre optique – Frais de contingences – Décision
  - 8.A.9 Connexion Matawinie – Demande d'aide financière – Maintenance du réseau de fibre optique – Décision
  - 8.A.10 *Connexion Matawinie – Création de postes – Décision*
  - 8.A.11 *Contrat Cooptel - Autorisation*
8. B – ADMINISTRATION – SUIVI DE PROJETS
  - 8.B.1 Connexion Matawinie
  - 8.B.2 Minicentrale Matawak
9. AUDIENCE – 11 H
  - 9.1 Ministère des Transports du Québec – M. Stéphane Audet, directeur général de la direction des Laurentides-Lanaudière (DGLL), Mmes Sonia Mercier, directrice de l'exploitation (DGLL), Marie-Noëlle Roy, directrice de la coordination et des relations avec le milieu (DGLL) et Karine Gauthier, agente de liaison aux partenaires municipaux (DGLL)
10. AMÉNAGEMENT
  - 10.1 **Dossiers aménagement**
    - 10.1.1 Avis de conformité des règlements municipaux



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 15 juin 2022

- 10.1.2 *Avis de non-conformité des règlements municipaux*
- 10.2 **Autres dossiers d'aménagement**
  - 10.2.1 *Dérogation mineure accordée dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières - Décision*
- 10.3 **Terres publiques**
  - 10.3.1 Ententes de délégation – Autorisation de signature - Décision
  - 10.3.2 Restauration de la sablière 31i04-8 (Lac Gour) à Chertsey – Choix du soumissionnaire - Décision
- 10.4 **Gestion intégrée des ressources et du territoire (PADF)**
  - 10.4.1 PADF – Rapport de consultation publique - Adoption
- 10.5 **Environnement**
  - 10.5.1 Aucun point
- 10.6 **Parcs régionaux**
  - 10.6.1 Règlement 188-2017-6 – Modification de la grille tarifaire 2022 – Avis de motion et dépôt du projet de règlement
- 10.7 **Correspondance significative**
  - 10.7.1 Demande d'appui – Fédération de l'UPA de Lanaudière – Dommages dans les boisés et érablières de la région le 21 mai 2022 – Décision
- 11. **SÉCURITÉ PUBLIQUE/SÉCURITÉ INCENDIE**
  - 11.1 Aucun point
- 12. **DÉVELOPPEMENT MATAWINIE**
  - 12.1 Fonds Régions et Ruralité, volet 2 *Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC* – Reddition de comptes au 31 décembre 2021 – Décision
  - 12.2 Chargé de projet création des contenus et marketing AEQ – Décision
  - 12.3 Demande d'aide financière – Ministère de l'Économie et de l'Innovation – Suis ton instinct – Décision
  - 12.4 Rayonnement touristique Matawinie – Relance post-covid avec Bonjour Nature - Modification de la résolution CDECS-05-041-2022 – Décision
  - 12.5 *Fonds Régions et Ruralité, volet 4 Vitalisation et coopération intermunicipale – Suivi*
- 13. **RATIFICATION – RÉOLUTIONS DE LA COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, CULTUREL ET SOCIAL DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2022**
  - CDECS-06-046-2022 – Embauche temporaire chargé de projet création des contenus et marketing AEQ
  - CDECS-06-047-2022 – FLI – Expérience Équinox S.E.N.C.
  - CDECS-06-048-2022 – FRR volet 2 – Municipalité de Saint-Michel-des-Saints



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 15 juin 2022

CDECS-06-049-2022 – Développement Matawinie - Libération  
d'engagements financiers (FRR, volet 2  
Développement socioéconomique)

CDECS-06-050-2022 – Développement Matawinie – Libération  
d'engagements financiers (événements  
touristiques)

### 14. TRANSPORT

14.1 Entente pour services professionnels externes – Service du  
transport – Décision

14.2 *Nomination pour le poste de direction adjointe – Service du  
transport - Décision*

### 15. ÉVALUATION

15.1 Aucun point

### 16. LISTE DES DÉBOURSÉS – ADOPTION

### 17. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS – DÉPÔT

### 18. LISTE DES ENGAGEMENTS – DÉPÔT

### 19. CORRESPONDANCE SIGNIFICATIVE

19.1 Demande d'appui – Ville de Joliette – Espace bleu – Dépôt de  
candidature – Décision

19.2 Demande d'appui – MRC du Val-Saint-François – Prolongation du  
programme PRABAM du ministère des Affaires municipales et de  
l'Habitation – Décision

19.3 Demande d'appui – MRC Brome-Missisquoi – Modification des  
règlements pour l'accès à l'habitation abordable pour tous –  
Décision

19.4 *Demande d'appui – Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie –  
Programme Village-relais du ministère des Transports du Québec  
- Décision*

### 20. VARIA

20.1 *Nomination greffière adjointe – Cour municipale – Décision*

20.2 *Police communautaire – Demande de bonification de services -  
Décision*

### 21. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 22. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

### 23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### 3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MAI 2022

CM-06-201-2022

Il est proposé par M. Raymond Rougeau, appuyé par Mme Michelle Joly et résolu  
unanimentement d'adopter le procès-verbal, comme rédigé.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 15 juin 2022

### 4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2022 DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

CM-06-202-2022

Il est unanimement de prendre acte du dépôt du procès-verbal, tel que rédigé.

### 5. RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA PRÉFÈTE

Le rapport d'activités de la préfète du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2022 est déposé au Conseil de la MRC, sans commentaire ni question.

### 6. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

La directrice générale adjointe donne un résumé du rapport du directeur général et greffier-trésorier en son absence.

### 7. RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMITÉS

#### 7.1. Commission de développement économique, culturel et social (4 mai 2022) – Dépôt du compte rendu

Le maire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, président de la Commission, mentionne que les points sont à l'ordre du jour de la séance du Conseil.

#### 7.2. Table des préfets

La préfète présente les priorités identifiées par la Table des préfets :

- le transport collectif et le réseau routier
- les saines habitudes de vie
- l'environnement et les changements climatiques

Elle mentionne qu'il y a une présentation des représentants du ministère des Transports du Québec à 11 h.

#### 7.3. Union des municipalités du Québec

Le maire de Saint-Donat mentionne la Tournée 2022 des régions par le président de l'UMQ et maire de Gaspé, M. Daniel Côté ainsi que le Sommet électoral du 16 septembre où tous les élu.e.s municipaux sont conviés dans le cadre de la campagne électorale provinciale.

#### 7.4. Fédération québécoise des municipalités

La mairesse de Saint-Félix-de-Valois mentionne quelques dossiers, entre autres, le manque de main-d'œuvre, l'habitation et le logement, le système de santé en régions et le manque d'effectifs. Elle précise que le 80<sup>e</sup> congrès annuel de la FQM aura lieu du 22 au 24 septembre prochains marquant le retour du salon des exposants municipaux.

#### 7.5. Autres comités

Le maire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie mentionne la rencontre qui a eu lieu le 8 juin dernier organisée par Hydro-Québec sur l'évolution du réseau de transport d'électricité lanadois et le besoin d'implanter de nouveaux équipements de transport et distribution.

#### Comité stratégique sur l'accessibilité responsable aux plans d'eau

La mairesse de Notre-Dame-de-la-Merci revient sur le sujet de la 1<sup>ère</sup> rencontre du comité qui



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 15 juin 2022

s'est tenue le 14 juin 2022 : les enjeux dans les municipalités

### Table des partenaires du développement social de Lanaudière

La mairesse de Chertsey parle de l'AGA du 1<sup>er</sup> juin dernier. La nomination du nouveau directeur général, M. Yan Lavoie et la mention du départ de Mme Chantal Lalonde, qui quitte après 19 ans à titre de directrice générale.

### Carrefour Jeunesse Emploi Matawinie

Elle mentionne également l'AGA du CJEM. Il y a beaucoup de projets intéressants pour la jeunesse, entre autres, pour éviter le décrochage scolaire.

### Loisir et Sport Lanaudière

Le maire de Saint-Donat annonce que le ministère du Tourisme a octroyé une subvention de 5 000 000 \$ à l'organisme Loisir et Sport Lanaudière pour le projet du GR Lanaudière pour l'aménagement du Corridor des Montagnes et du Corridor du Saint-Laurent.

Une demande de présentation sera effectuée auprès des représentants de Loisir et Sport Lanaudière afin que le projet soit présenté aux nouveaux élus et pour connaître l'évolution depuis ses débuts.

## HUIS CLOS

### 8. A- ADMINISTRATION

#### 8.A.1 Direction de Développement Matawinie - Décision

CM-06-203-2022

Considérant l'entente de principe intervenue entre les parties afin de régler la fin d'emploi de l'employée n° 46;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement :

- d'entériner l'entente de principe intervenue;
- d'autoriser la direction générale à signer les documents afférents au règlement;
- d'autoriser le Service des finances à émettre le versement qui sera pris au compte grand livre 02-621-00-141 - Salaires SDLR.

#### 8.A.2 Nomination à la direction du Service d'aménagement - Décision

CM-06-204-2022

Considérant que le poste de direction du Service d'aménagement est vacant depuis mars dernier;

En conséquence, il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par M. Martin Bordeleau et résolu unanimement d'accepter la nomination de M. Félix Nadeau Rochon pour le poste de directeur du Service d'aménagement.

Classement : cadre 2

Probation : aucune

Conditions de travail : en fonction de la Politique des employés-cadres de la MRC

Date d'entrée en fonction : 20 juin 2022

#### 8.A.3 Nomination à la direction générale adjointe – Opérations et planification du milieu - Décision

CM-06-205-2022

Il est proposé par M. Karl Lacouvé, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement d'accepter la nomination de M. Philippe Duchesne dans le cadre de la fonction de directeur



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 15 juin 2022

général adjoint – Opérations et planification du milieu aux conditions suivantes :

Classement : cadre 2-DGA

Probation : 6 mois

Conditions de travail : en fonction de la Politique des employés-cadres de la MRC

Date d'entrée en fonction : 20 juin 2022

### 8.A.4 Lac à l'épaule de la MRC de Matawinie - Information

La journée du 9 septembre 2022 prévue initialement pour la 3<sup>e</sup> rencontre de la Commission orientations politiques sera remplacée par un lac à l'épaule qui se déroulera les 8 et 9 septembre pour tous les membres du Conseil. Le sujet principal de la rencontre sera les orientations budgétaires 2023. Le lieu sera confirmé ultérieurement.

### 8.A.5 Acquisition d'équipements informatiques – Fonds de roulement - Décision

CM-06-206-2022

Considérant que le plan de remplacement 2022 n'a pas été prévu dans les budgets;

Considérant que la MRC procédera à l'embauche de nouveaux collaborateurs sous peu;

Considérant que des soumissions par voie d'invitation ont été sollicitées auprès de deux firmes spécialisées et que les analyses ont eu lieu;

En conséquence, il est proposé par Mme Michelle Joly, appuyée par M. Réjean Gouin et résolu unanimement que le Conseil de la MRC :

- autorise l'achat des équipements informatiques, comme décrits dans le tableau ci-dessous;
- autorise l'imputation des dépenses d'immobilisations au fonds de roulement pour une période de remboursement de 3 ans débutant en janvier 2023;
- autorise le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les achats ci-dessous auprès de Dell technologie au montant soumissionné, avant taxes:

Équipements	Fonds de roulement	
	Complys technologies	Dell technologie
6 ordinateurs portables 6 docks stations 12 écrans 24 pouces 6 ensembles clavier/souris	21 645,09 \$	12 026,45 \$

### 8.A.6 Remplacement de la résolution CM-05-156-2022 – Acquisition d'équipements informatiques – Fonds de roulement - Adoption

CM-06-207-2022

Considérant que le plan de remplacement 2022 n'a pas été prévu dans les budgets;

Considérant que certains ordinateurs ont atteint leur durée de vie;

Considérant que la MRC procédera à l'embauche de deux nouveaux collaborateurs sous peu;

Considérant que des soumissions par voie d'invitation ont été sollicitées auprès de deux firmes spécialisées et que les analyses ont eu lieu;

En conséquence, il est proposé par M. Sylvain Breton, appuyé par M. Charles-André Pagé et résolu unanimement que le Conseil de la MRC :

- autorise l'achat des équipements informatiques, comme décrits dans le tableau ci-dessous;
- autorise l'imputation des dépenses d'immobilisations au fonds de roulement pour une période de remboursement de 3 ans débutant en janvier 2023;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 15 juin 2022

- autorise le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les achats ci-dessous auprès de Dell technologie au montant soumissionné, avant taxes:

Fonds de roulement		
Équipements	Complys technologies	Dell technologie
6 ordinateurs portables 6 docks stations 12 écrans 24 pouces 3 ensembles clavier/souris	21 438,31 \$	11 906,00 \$

### 8.A.7 Priorités électorales – Fédération québécoise des municipalités – MRC de Matawinie - Décision

CM-06-208-2022

Considérant l'assemblée annuelle de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui aura lieu les 22 et 24 septembre prochain;

Considérant l'opportunité pour les membres de la FQM de soumettre une proposition de résolution;

Considérant les élections provinciales qui auront lieu le 3 octobre 2022;

Considérant qu'il y a lieu pour le Conseil de la MRC d'identifier les priorités d'intervention pour le territoire et de les communiquer à la FQM afin que celle-ci soient portées;

Considérant que les MRC et les municipalités sont reconnues comme gouvernement de proximité;

Considérant que les MRC et les municipalités sont les interlocuteurs privilégiés du Gouvernement et sont reconnues pour leur leadership en matière de développement régional;

Considérant que les MRC et les municipalités sont au service des citoyens, organismes et entrepreneurs de leurs territoires respectifs, notamment pour porter leurs préoccupations sociales, environnementales et économiques;

Considérant qu'il y a lieu de réaffirmer l'importance de régionaliser les différents services aux populations afin que ceux-ci soient en lien direct avec les réels besoins émanant du territoire;

Considérant le Plan gouvernemental de régionalisation du Gouvernement du Québec constituant une priorité pour renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois;

Considérant que le Gouvernement du Québec reconnaît que les organisations de l'administration publique doivent participer activement à la mise en œuvre de ce plan afin de déployer des emplois dans les régions plus dévitalisées du Québec;

Considérant qu'à ce jour, le plan de décentralisation se fait toujours attendre et qu'il est plus qu'urgent de le mettre en œuvre pour que le monde municipal puisse faire face aux défis démographiques, sociaux, environnementaux et économiques des années à venir;

Considérant que le Conseil de la MRC de Matawinie souhaite être un leader et un partenaire privilégié pour porter les différents enjeux dont la régionalisation pourrait être une solution durable;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Arbour, appuyé par M. Martin Bordeleau et résolu unanimement par le Conseil de la MRC de demander au Gouvernement du Québec d'accélérer le déploiement du Plan Gouvernemental de régionalisation.

Dans la poursuite d'une régionalisation des décisions, le Conseil de la MRC identifie les priorités électorales suivantes :

- Politique de développement sociale intégrée :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 15 juin 2022

- Logement
- Réussite éducative
- Santé et services sociaux
- Réseau routier - entretien et développement
- Adaptation aux changements climatiques

### 8.A.8 Réseau de fibre optique – Frais de contingences - Décision

**CM-06-209-2022**

Considérant la dernière évaluation des budgets de Connexion Matawinie qui indique des dépassements de coûts;

Considérant les dépenses supplémentaires dues à des bris, des imprévus et l'ajout de nouvelles construction en Matawinie;

Considérant la hausse des coûts des matériaux, de la main-d'oeuvre et de l'essence depuis l'octroi des contrats aux divers entrepreneurs;

En conséquence, il est proposé par Mme Audrey Boisjoly, appuyée par M. Sylvain Breton et résolu unanimement d'accepter l'octroi de 5 000 000 \$ aux entrepreneurs du projet Connexion Matawinie.

Ce montant sera comptabilisé comme prêt à l'organisme Connexion Matawinie sans intérêt et remboursable dès que la situation le permettra.

Les points 8.A.9 et 8.A.11 sont traités de manière successive.

### 8.A.9 Connexion Matawinie – Demande d'aide financière – Maintenance du réseau de fibre optique - Décision

**CM-06-210-2022**

Considérant l'importance de l'entretien du réseau de fibre optique grandissant;

Considérant que les revenus annuels de Connexion Matawinie sont de moins de 100 000 \$;

En conséquence, il est proposé par M. Charles-André Pagé, appuyé par Mme Audrey Boisjoly et résolu unanimement d'accorder une aide financière de 100 000 \$ taxes incluses à Connexion Matawinie pour l'entretien du réseau de fibre optique.

Ce montant sera comptabilisé comme prêt à l'organisme Connexion Matawinie sans intérêt et remboursable dès que la situation le permettra.

Le point 8.A.10 est traité après la reprise de la séance à 13 h 30.

*Mme Audrey Boisjoly est absente à la reprise et se joint à l'assemblée après le point 10.3.2*

### 8.A.10 Connexion Matawinie – Création de postes - Décision

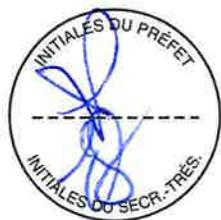
**CM-06-211-2022**

Considérant l'augmentation de plus en plus importante des tâches inhérentes à l'administration du projet de déploiement de la fibre optique en Matawinie;

Considérant la recommandation favorable de la Commission administrative par la résolution CA-06-048-3033;

En conséquence, il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par M. Martin Bordeleau et résolu unanimement d'autoriser :

- la création d'un 2<sup>e</sup> poste d'administrateur de réseau et de soutien TI;
- la création d'un poste d'agent de bureau.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 15 juin 2022

### 8.A.11 Contrat Cooptel - Autorisation

CM-06-212-2022

Il est proposé par Mme Michelle Joly, appuyée par M. Réjean Gouin et résolu unanimement d'autoriser la direction générale à remettre copie du contrat de service intervenu avec l'entreprise Cooptel pour la fourniture de services de télécommunication aux citoyens à la direction générale de la MRC de Montcalm.

### 8 – B ADMINISTRATION – SUIVI DE PROJETS

#### 8.B.1 Connexion Matawinie

Aucune présentation en raison de l'absence du directeur de projet.

#### 8.B.2 Minicentrale Matawak

La directrice générale adjointe donne un compte rendu de l'avancement du projet. Le dépôt auprès d'Hydro-Québec doit s'effectuer au plus tard le 21 juillet 2022. Les échanges se poursuivent avec le Conseil des Atikamekw de Manawan ainsi qu'avec la MRC Mékinac.

### 9. AUDIENCE – 11 H

9.1. **Ministère des Transports du Québec – M. Stéphane Audet, directeur général de la direction des Laurentides-Lanaudière (DGLL), Mmes Sonia Mercier, directrice de l'exploitation (DGLL), Marie-Noëlle Roy, directrice de la coordination et des relations avec le milieu (DGLL) et Karine Gauthier, agente de liaison aux partenaires municipaux (DGLL)**

Présentation des représentants du ministère des Transports du Québec dans le cadre de la tournée auprès d'élus municipaux et de représentants de municipalités régionales de comté (MRC). La démarche permet de renforcer les liens entre le ministère et les acteurs du milieu municipal en favorisant les échanges sur des projets annoncés ainsi que sur des enjeux propres à la réalité de chacune des régions.

CM-06-213-2022

### AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est résolu unanimement d'ajourner la séance pour le dîner à 12 h 45.

CM-06-214-2022

### REPRISE DE LA SÉANCE

Il est résolu unanimement de reprendre les travaux de la séance à 13 h 05 avec le traitement du point 8.A.10.

### 10. AMÉNAGEMENT

#### 10.1. Dossiers aménagement

##### 10.1.1 Avis de conformité règlements municipaux

CM-06-215-2022

Il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par Mme Michelle Joly et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie approuve, conformément aux articles 109.7 et 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme la résolution et les règlements suivants :

- Règlement numéro 214-1 de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci modifiant le règlement de zonage numéro 214 afin de créer la zone RFO-82 à même une partie des zones RFO-50, VC-62 et RFO-64.
- Règlement numéro 200-3 de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro R-200 afin de mettre à jour les



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

### CONSEIL DE LA MRC Séance ordinaire – 15 juin 2022

zones applicables pour les résidences de tourisme.

- Règlement numéro 753-17 de la Municipalité de Saint-Damien modifiant le règlement de zonage numéro 753 visant à assurer sa conformité au règlement numéro 210-2020 de la MRC de Matawinie.
- Règlement numéro 757-3 de la Municipalité de Saint-Damien modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 757 visant à assurer sa conformité au règlement numéro 210-2020 de la MRC de Matawinie.

Lesquels sont conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie et aux dispositions du Document complémentaire.

#### 10.1.2 Avis de non-conformité des règlements municipaux

**CM-06-216-2022**

En conséquence, il est proposé par M. Karl Lacouvé, appuyé par M. Daniel Arbour et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie n'accorde pas la conformité pour le règlement 602-URB-22 de la Municipalité de Saint-Zénon et qu'une copie de l'avis préliminaire constituant l'analyse de ce règlement accompagne la présente résolution lors de sa transmission, cet avis motivant la décision du Conseil de la MRC.

#### 10.2. Autres dossiers d'aménagement

##### 10.2.1 Dérogation mineure accordée dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières - Décision

**CM-06-217-2022**

Considérant qu'une copie de la résolution doit être transmise à la MRC lorsqu'un conseil municipal accorde une dérogation mineure dans un lieu visé au deuxième alinéa de l'article 145.2 de la LAU;

Considérant qu'en vertu de l'article 145.7 de la LAU une telle dérogation doit être transmise à la MRC pour l'évaluation de l'aggravation du risque en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

Considérant que le conseil d'une MRC peut, dans les 90 jours suivant la transmission de la résolution, s'il estime que la décision autorisant la dérogation mineure a pour effet d'aggraver les risques, imposer toute condition visée dans le but d'atténuer ce risque ou cette atteinte ou modifier, à ces fins, toute condition prévue par le conseil municipal ou encore désavouer la décision autorisant la dérogation, lorsqu'une atténuation du risque ou de l'atteinte n'est pas possible;

Considérant qu'une telle dérogation prend effet à la date à laquelle la MRC avise la municipalité qu'elle n'entend pas se prévaloir des pouvoirs prévus au quatrième alinéa de l'article 145.7 de la LAU, à la date de l'entrée en vigueur de la résolution de la MRC imposant ou modifiant des conditions applicables à la dérogation ou à l'expiration du délai prévu au quatrième alinéa de l'article 145.7 de la LAU;

Considérant que la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois a transmis à la MRC de Matawinie, le 8 juin 2022, copie de la résolution et des documents explicatifs pour une dérogation mineure accordée dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières;

Considérant que l'analyse effectuée a démontré que le projet autorisé dans le cadre de cette dérogation mineure n'a pas pour effet d'aggraver le risque en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

Considérant la recommandation des membres de la Commission aménagement et environnement afin que le Conseil ne s'oppose pas à ladite dérogation mineure;

En conséquence, il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par M. Daniel Arbour et résolu unanimement d'informer la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois que le Conseil de la MRC de Matawinie n'entend pas s'opposer à la dérogation mineure suivante :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 15 juin 2022

- Résolution numéro 241-2022 de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois accordant une dérogation mineure dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières (DM 2022-029 – 591, rue Florent).

### 10.3. Terres publiques

#### 10.3.1 Ententes de délégation – Autorisation de signature - Décision

CM-06-218-2022

Considérant les différentes ententes de délégation avec le gouvernement soit :

- Entente de délégation de la gestion de certains droits fonciers et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État,
- Convention de gestion territoriale,
- Entente de délégation de gestion des terres du domaine de l'État dans le Parc régional de la Chute à Bull,
- Entente de délégation de gestion des terres du domaine de l'État dans le Parc régional de la Forêt Ouareau,
- Entente de délégation de gestion des terres du domaine de l'État dans le Parc régional des Sept-Chutes,
- Entente de délégation de gestion des terres du domaine de l'État dans le Parc régional du Lac Taureau;

Considérant ainsi la nécessité d'identifier les signataires des différents documents relatifs à ces ententes de délégation;

En conséquence, il est proposé par M. Sylvain Breton, appuyé par M. Charles-André Pagé et résolu unanimement par le Conseil de la MRC :

- de nommer les personnes suivantes à titre de signataire autorisé :
  - le préfet de la MRC de Matawinie et la direction générale, pour les offres et les actes de vente,
  - la direction générale ou la direction du Service d'aménagement, pour tout document relatif aux baux, permis d'intervention, autorisations ou avis;
- que la présente résolution remplace les résolutions CM-01-018-2022, CM-256-2012.

*L'ingénieure forestier se joint à l'assemblée*

#### 10.3.2 Restauration de la sablière 31104-8 (Lac Gour à Chertsey) – Choix du soumissionnaire - Décision

CM-06-219-2022

Considérant le programme d'aide financière du MERN pour la restauration des sablières et gravières;

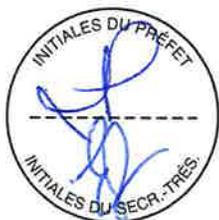
Considérant qu'une aide financière de 9 275 \$ est octroyée par le MERN à la MRC pour la restauration du site 31104-8 (lac Gour, Chertsey);

Considérant que cette sablière est située sur un lot TPI délégué à la MRC;

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation a été lancé auprès de 8 entrepreneurs;

Considérant que l'entreprise 9012-8067 Québec inc. est l'unique soumissionnaire avec une offre de 15 400 \$, soit 16 168,08 \$ en incluant les taxes applicables;

Considérant que les coûts de restauration dépassent le montant de l'aide financière de 9 275 \$ accordée par le MERN;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 15 juin 2022

Considérant qu'un montant de 60 000 \$ est prévu dans le budget de la gestion foncière et de l'exploitation du sable et du gravier pour la restauration des sablières et qu'un montant 6 893,08 \$ de cette enveloppe budgétaire est requis pour la réalisation des travaux;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par M. Raymond Rougeau et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie mandate l'entreprise 9012-8067 Québec inc. pour exécuter les travaux de restauration de la sablière 31104-8 (lac Gour-Chertsey) au coût de 16 168,08 \$ incluant les taxes applicables et qu'un montant de 6 893,08 \$ soit imputé au poste 02-670-00-521 «Travaux d'urgence – Restauration de sablières» du budget des baux.

### 10.4. Gestion intégrée des ressources et du territoire (PADF)

#### 10.4.1 PADF – Rapport de consultation publique - Adoption

CM-06-220-2022

Considérant que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a fait parvenir à la MRC une lettre le 10 décembre 2021 indiquant qu'il tiendrait du 15 mars au 8 avril 2022 une consultation publique sur le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel pour l'unité d'aménagement 062-71;

Considérant que l'entente du programme d'aménagement durable des Forêts (PADF), signée entre les six MRC de la région de Lanaudière et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, désigne la MRC de Matawinie en tant que responsable de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (Table GIRT) 062;

Considérant que le manuel de consultation publique du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs indique que l'organisme responsable de la Table GIRT concernée doit remettre au MFFP un rapport de consultation publique dans un délai convenu à l'échelle régionale, suivant la fin de la consultation;

Considérant que le manuel de consultation publique du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs indique que l'organisme responsable de la rédaction du rapport de consultation publique peut formuler des propositions au MFFP pour les points de divergence soulevés dans les différents commentaires;

En conséquence, il est proposé par M. Sylvain Breton, appuyé par M. Karl Lacouvé et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie autorise le dépôt au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du rapport de consultation publique 2022 concernant le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel pour l'unité d'aménagement 062-71.

*L'ingénieure forestier quitte l'assemblée*

### 10.5. Environnement

#### 10.5.1 Aucun point

### 10.6. Parcs régionaux

#### 10.6.1 Règlement 188-2017-6 modifiant le règlement 188-2017 encadrant la pratique des activités récréotouristiques sur le territoire des parcs régionaux de la Matawinie - Modification de la grille tarifaire 2022 – Avis de motion et dépôt du projet de règlement

CM-06-221-2022

M. Réjean Gouin donne avis de motion et dépose le projet de règlement 188-2017-6, et ce, conformément à l'article 445 du Code municipal, à l'effet que, lors d'une séance ultérieure du Conseil de la MRC de Matawinie, sera pris en considération, pour adoption, le Règlement 188-2017-6 modifiant le règlement 188-2017 encadrant la pratique des activités récréotouristiques sur le territoire des parcs régionaux de la Matawinie.

Ce règlement a pour but de mettre à jour la grille tarifaire des activités dans les parcs régionaux de la Matawinie pour l'année 2022.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 15 juin 2022

### 10.7. Correspondance significative

#### 10.7.1 Demande d'appui – Fédération de l'UPA de Lanaudière – Dommages dans les boisés et érablières de la région le 21 mai 2022 - Décision

CM-06-222-2022

Considérant les dommages dans les boisés et érablières de la région causés par les vents extrêmement violents du 21 mai 2022;

Considérant que des chablis majeurs, voire même totaux, ont eu lieu sur le territoire, principalement dans la MRC de Montcalm, et représentent des pertes incommensurables pour les producteurs affectés, que ce soit d'un point de vue acéricole ou sylvicole;

Considérant qu'il faut de 30 à 50 ans et même jusqu'à 70 ans avant qu'un érable devienne productif;

Considérant que pour certaines entreprises agricoles, la production acéricole est la production principale et les dégâts subis hypothéqueront pendant plusieurs décennies la rentabilité de ces entreprises, voire les pousseront à la faillite;

Considérant que les producteurs affectés doivent obtenir un soutien important et rapide;

Considérant les difficultés d'accès aux sites touchés;

Considérant qu'il existe des possibilités de mise en marché pour le bois des arbres brisés par la tempête, mais que pour ce faire, il importe de sortir le bois très rapidement de la forêt avant qu'il ne se détériore et perde sa qualité de sciage;

Considérant que ni La Financière agricole du Québec ni les assureurs privés n'offrent de couverture pour ce type de risque;

Considérant la nécessité d'effectuer un inventaire précis et détaillé des dommages, réalisé par des équipes de professionnels, impliquant l'usage d'aéronef pour les prises de vue aériennes;

Considérant que les travaux en zone de chablis comportent des risques majeurs pour la sécurité des travailleurs, et qu'en ce sens, il faut utiliser de la machinerie spécialisée;

Considérant que dans l'attente de soutien, certains producteurs pourraient être tentés d'effectuer eux-mêmes certains travaux, mettant ainsi leur vie en danger;

En conséquence, il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par M. Raymond Rougeau et résolu unanimement d'appuyer la Fédération de l'UPA de Lanaudière dans ses demandes :

- auprès des MRC et municipalités touchées par la tempêtes :
  - pour faire des représentations auprès des autorités gouvernementales afin que soit décrété l'état d'urgence;
  - pour effectuer des rappels en matière de sécurité aux producteurs et aux citoyens, afin que personne ne mette sa vie en danger en allant effectuer des travaux forestiers sans une aide professionnelle, et sans machinerie spécialisée.
- auprès du MFFP et du MAPAQ :
  - pour débloquer des fonds spéciaux d'urgence aux producteurs, avec ou sans le statut de producteur forestier, afin:
    - ✓ de faire évaluer l'ensemble des dommages par des professionnels indépendants (bois, nombre d'entailles, tubulures, etc...),
    - ✓ de compenser les coûts des travaux de nettoyage,
    - ✓ de compenser la perte de revenus sylvicoles et acéricoles futurs,
    - ✓ d'accompagner les producteurs pour la récupération du bois,
    - ✓ de procéder à un Inventaire aérien.

Et de transmettre copie de la présente résolution à la Fédération de l'UPA de Lanaudière ainsi qu'aux députés fédéraux et provinciaux de la région pour appui.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 15 juin 2022

### 11. SÉCURITÉ PUBLIQUE/SÉCURITÉ INCENDIE

#### 11.1. Aucun point

### 12. DÉVELOPPEMENT MATAWINIE

#### 12.1. Fonds Régions et Ruralité, volet 2 *Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC* – Reddition de comptes au 31 décembre 2021 - Décision

CM-06-223-2022

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) exige que la MRC dépose une reddition de comptes annuelle du Fonds Régions et Ruralité, volet 2 pour l'année 2021;

En conséquence, il est proposé par Mme Michelle Joly, appuyé par M. Martin Bordeleau et résolu unanimement d'approuver le rapport annuel du Fonds Régions et Ruralité, volet 2 *Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC* pour l'année 2021 tel que présenté.

#### 12.2. Chargé de projet création des contenus et marketing AEQ - Décision

CM-06-224-2022

Considérant que le projet *Suis ton Instinct* vise le rayonnement de la Matawinie et l'entrepreneuriat;

Considérant qu'il y a lieu de supporter l'équipe de Développement Matawinie avec une ressource spécialisée en communication et marketing;

Considérant le résiduel de 167 240 \$ disponible de l'entente AEQ;

Considérant que l'entente AEQ permet l'embauche de ressource supplémentaire;

Considérant l'expérience et les compétences du candidat retenu;

En conséquence, il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par M. Luc Lefebvre et résolu unanimement d'autoriser l'embauche du consultant Aimé Premier à titre de chargé de projet création des contenus et marketing AEQ via un contrat de travail à durée déterminée pour un montant maximal de 54 000 \$, taxes applicables incluses, pris à même le code grand livre 55-169-39-000 AEQ.

#### 12.3. Demande d'aide financière – Ministre de l'Économie et de l'Innovation – *Suis ton instinct* - Décision

CM-06-225-2022

Considérant que le projet *Suis ton Instinct* vise le rayonnement de la Matawinie ;

Considérant que le projet vise également à susciter l'entrepreneuriat chez les 18-35 ans et à terme favoriser l'implantation d'entreprises sur le territoire de la MRC ;

Considérant que le projet répond aux critères de dépôt de projets auprès du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) ;

Considérant que le projet favorise les alliances, les partenariats, les réseaux ainsi que le maillage entre les entreprises et les organismes de développement économique ;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par M. Réjean Guoin et résolu unanimement d'autoriser M. Réal Brassard, directeur général et greffier-trésorier à signer et déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Économie et de l'Innovation pour un montant de 100 000 \$.

#### 12.4. Rayonnement touristique Matawinie – Relance post-covid avec Bonjour Nature – Modification de la résolution CDECS-05-041-2022 - Décision



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

### CONSEIL DE LA MRC Séance ordinaire – 15 juin 2022

**CM-06-226-2022**

Considérant l'importante implication de la MRC de Matawinie dans Bonjour Nature au fil des ans;

Considérant l'importance de l'industrie touristique pour la Matawinie;

Considérant que cette action cadre dans la politique Fonds Régions et Ruralité -volet 2;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par Mme Michelle Joly de modifier le libellé de la résolution CDECS-05-041-2022 à l'effet que la somme de 20 000 \$ peut être utilisée pour le soutien aux opérations **ou** la promotion des excursions et forfaits d'été de Bonjour Nature en collaboration avec Tourisme Lanaudière qui investira une somme équivalente pour la relance post-Covid, pris à même le compte GL55-169-36-000 FRR volet 2 - Dev. Socioéconomique.

#### **12.5. Fonds Régions et Ruralité, volet 4 Vitalisation et coopération intermunicipale – Suivi**

La directrice générale adjointe présente l'état d'avancement de l'entente intervenue entre la MRC et le MAMH dans le cadre du Volet 4 du FRR. Un retard est constaté en raison des démarches pour impliquer la Communauté de Manawan. Une modification du cadre de vitalisation est à prévoir pour intégrer les orientations de développement de Manawan. Elle rappelle que l'entente concerne les municipalités suivantes : Saint-Damien, Sainte-Émélie-de-l'Énergie, Saint-Zénon, Saint-Michel-des-Saints, Notre-Dame-de-la-Merci et Manawan.

#### **13. RATIFICATION – RÉOLUTIONS DE LA COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, CULTUREL ET SOCIAL DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2022**

**CM-06-227-2022**

Il est proposé par Mme Michelle Joly, appuyée par M. Martin Héroux et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie entérine les résolutions énumérées ci-dessous de la Commission de développement économique, culturel et social du 1<sup>er</sup> juin 2022.

CDECS-05-046-2022 – Embauche temporaire chargé de projet création des contenus et marketing AEQ

CDECS-05-047-2022 – FLI – Expérience Équinox S.E.N.C.

CDECS-05-048-2022 – FRR volet 2 – Municipalité de Saint-Michel-des-Saint

CDECS-05-049-2022 – Développement Matawinie – Libération d'engagements financiers (FRR, volet 2 Développement socioéconomique)

CDECS-05-050-2022 – Développement Matawinie – Libération d'engagements financiers (événements touristiques)

#### **14. TRANSPORT**

##### **14.1. Entente pour services professionnels externes – Service du transport - Décision**

**CM-06-228-2022**

Considérant les différents mandats qui solliciteront les services professionnels d'une tierce personne afin d'assurer le suivi des opérations du Service du transport;

En conséquence, il est proposé par M. Sylvain Breton, appuyé par M. Luc Lefebvre et résolu unanimement d'accepter qu'un montant maximal de 20 000\$ soit alloué pour les services professionnels d'une ressource externe pour une durée de 3 mois.

##### **14.2. Nomination pour le poste de direction adjointe – Service du transport - Décision**

**CM-06-229-2022**

Considérant que Mme Lydia Langis satisfait les exigences demandées pour le poste à pourvoir;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par M. Charles-André Pagé et



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 15 juin 2022

résolu unanimement de procéder à l'embauche de Mme Lydia Langis à titre de directrice adjointe au Service du transport aux conditions suivantes :

Classement : cadre

Probation : 6 mois

Conditions de travail : en fonction de la Politique des employés-cadres de la MRC

Date d'entrée en fonction : 4 juillet 2022

### 15. EVALUATION

#### 15.1. Aucun point

### 16. LISTE DES DÉBOURSÉS – ADOPTION

CM-06-230-2022

Il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement d'adopter la liste des déboursés, comme présentée :

Compte « Général » MRC

Chèques annulés, montant de 11 005,00 \$

Chèques, montant total de 147 547,42 \$

Dépôts, montant total de 1 614 767,18 \$

Débets directs, montant total de 176 795,71 \$

Compte « Villégiature » MRC

Chèque no 400, montant de 131,00 \$

Dépôts directs n<sup>os</sup> 182 et 183, montant total de 18 232,94 \$

Compte « TPI » MRC

Dépôts directs n<sup>os</sup> 185 et 179, montant total de 20 739,29 \$

### 17. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS - DÉPÔT

La liste complète des virements budgétaires autorisés par le directeur général et greffier-trésorier est déposée aux élus.

### 18. LISTE DES ENGAGEMENTS – DÉPÔT

La liste des engagements est déposée :

Compte « Général » MRC

204 Engagements 2022, montant total de 911 266,12 \$

Compte « Villégiature » MRC

Engagements 2022 n<sup>os</sup> 22-000012 à 22-000015, montant total de 220 654,84 \$

Compte « TPI » MRC

Engagements 2022 n<sup>os</sup> 22-000017 à 22-000023, montant de 33 155,50 \$

### 19. CORRESPONDANCE SIGNIFICATIVE

#### 19.1. Demande d'appui – Ville de Joliette – Espace bleu – Dépôt de candidature - Décision



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 15 juin 2022

**CM-06-231-2022**

Considérant la création du réseau des Espaces bleus afin de mettre en valeur l'héritage culturel québécois;

Considérant que la Ville de Joliette a déposé sa candidature pour la région de Lanaudière;

Considérant que les sites proposés, La résidence des Clercs de St-Viateurs et L'Évêché de Joliette, sont des sites qui répondent aux critères;

Considérant que l'obtention de ce projet par la Ville permettra de faire rayonner la MRC de Joliette en plus de réaffirmer et de consolider l'offre culturelle;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par Mme Audrey Boisjoly et résolu unanimement d'appuyer la candidature de la Ville de Joliette pour devenir l'Espace bleu de Lanaudière et de transmettre copie de la présente résolution d'appui à la Ville de Joliette.

### **19.2. Demande d'appui – MRC du Val-Saint-François – Prolongation du programme PRABAM du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - Décision**

**CM-06-232-2022**

Considérant qu'en mars 2021, le gouvernement du Québec a présenté le Plan d'action pour le secteur de la construction qui vise à tirer pleinement profit du Plan québécois des infrastructures et à relancer l'économie dans le contexte de la pandémie;

Considérant qu'une des mesures de ce plan consiste à mettre en place un programme doté d'une enveloppe de 90 M\$ visant à accorder une aide financière aux municipalités de 5 000 \$ habitants et moins pour leur permettre de réaliser rapidement des travaux dans leurs bâtiments municipaux;

Considérant que les travaux doivent être réalisés entre le 1<sup>er</sup> juin 2021 et le 31 mai 2023;

Considérant que les municipalités qui souhaitent se prévaloir de ce programme sont confrontées à la pénurie de main-d'œuvre lorsqu'elles doivent utiliser les services de firme d'architectes ou d'ingénieurs;

Considérant que les délais demandés par les firmes d'architectes ou d'ingénieurs pour livrer les travaux dépassent largement les délais dont les municipalités ont besoin pour tenir un processus d'appel d'offres, d'approbation par leur Conseil et la réalisation des travaux;

Considérant la demande d'appui de la MRC du Val-Saint-François;

En conséquence, il est proposé par M. Jean- François Théberge, appuyé par M. Luc Lefebvre et résolu unanimement :

- de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de prolonger le délai aux municipalités dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);
- de transmettre la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'à la ministre responsable de la région de Lanaudière et députée de Berthier, à la députée de Bertrand, à l'Union des Municipalités du Québec et à la Fédération Québécoise des Municipalités pour appui.

### **19.3. Demande d'appui – MRC Brome-Missisquoi – Modification des règlements pour l'accès à l'habitation abordable pour tous - Décision**

**CM-06-233-2022**

Considérant la demande d'appui de la MRC de Brome-Missisquoi, par sa résolution numéro 165-0422, concernant la modification des règlements pour l'accès à l'habitation abordable pour tous, qui se lit comme suit :

*CONSIDÉRANT que la MRC appuie la Déclaration municipale sur l'habitation de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) et que la MRC déclare que plusieurs mesures stratégiques doivent notamment être mises en œuvre par le gouvernement du Québec;*



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 15 juin 2022

*CONSIDÉRANT que les mesures stratégiques proposées au gouvernement du Québec par la déclaration de l'UMQ incluent : l'ajout supplémentaire de logements sociaux et de logements abordables par année, le maintien d'un programme visant la création de logements abordables, la révision de la loi sur l'expropriation pour l'acquisition d'immeubles par les municipalités, la remise en état rapide des logements sociaux en mauvais état, etc.;*

*CONSIDÉRANT que la table de logement de Brome-Missisquoi membre du Réseau de développement social de Brome-Missisquoi souligne d'autres enjeux liés à l'accessibilité aux logements sociaux et aux logements abordables tels que : l'absence d'aide pour les travailleurs non admissibles au logement subventionné, mais incapable d'avoir accès à un logement abordable et la difficulté d'attribution des PSL (programme supplément au loyer), car pour l'admissibilité, le coût du logement ne peut pas dépasser 110 % du coût médian, or, peu de logements sont disponibles à ce taux;*

*CONSIDÉRANT que la table logement demande un appui politique au conseil des maires de Brome-Missisquoi pour la sensibilisation et la revendication auprès du gouvernement du Québec;*

*CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi a eu une augmentation marquée de sa population au cours des dernières années et que le taux d'occupation des logements dans Brome-Missisquoi est de 1,4 %;*

*CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi reconnaît qu'il y a une crise du logement sur son territoire;*

**EN CONSÉQUENCE'**  
**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE**  
**APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS**  
**ET RÉSOLU :**

*De faire suite à la résolution de l'UMQ en demandant à la Société d'Habitation du Québec :*

- *D'augmenter substantiellement les seuils d'accessibilité des HLM et des PSL, car les seuils d'accessibilité n'ont pas été modifiés depuis 2006 et ne reflètent pas les besoins et réalités actuels;*
- *D'augmenter le nombre de PSL (privé) sur le territoire de Brome-Missisquoi et d'augmenter le coût maximum d'admissibilité du coût des loyers pour l'attribution des PSL;*
- *De mettre en place des PSL d'urgence sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi;*
- *De réduire les niveaux de contributions du milieu (municipalité) exigés dans les programmes de construction de logements abordables et de logements sociaux;*
- *De demander au palier fédéral de mettre en place un soutien financier complémentaire au financement du gouvernement du Québec afin de réduire la contribution exigée aux municipalités dans les projets de logements abordables et sociaux.*

Considérant que le Conseil de la MRC de Matawinie est en accord avec les énoncés de la résolution numéro 165-0422 de la MRC de Brome-Missisquoi;

En conséquence, il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par Mme Michelle Joly et résolu unanimement :

- d'appuyer la MRC de Brome-Missisquoi;
- de transmettre copie de la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités pour appui.

**19.4. Demande d'appui – Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie – Programme Village-relais du ministère des Transports du Québec - Décision**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 15 juin 2022

**CM-06-234-2022**

Considérant que le programme de Village-relais du ministère des Transports du Québec favorise le développement local et régional en ayant comme objectif d'accroître la sécurité routière et de contrer les effets de la fatigue au volant;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie répond aux critères de base qui sont d'être située sur une route stratégique priorisée par le ministère des Transports, de compter moins de 10 000 habitants et qu'elle possède tous les services de base exigés par la charte qualité;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie a la capacité d'offrir des aménagements de qualité, tout en répondant à un objectif de sécurité routière et de développement local et régional;

Considérant que la municipalité doit déposer une demande d'autorisation à la MRC de Matawinie concernant l'adhésion au programme de Village-relais;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Arbour, appuyé par M. Martin Bordeleau et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie appuie la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie dans ses démarches dans le cadre du programme Village-relais du ministère des Transports du Québec afin d'obtenir l'appellation « village-relais ».

### **20. VARIA**

#### **20.1. Nomination greffière adjointe – Cour municipale - Décision**

**CM-06-235-2022**

Il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par M. Karl Lacouvé et résolu unanimement d'ajouter la fonction de greffière adjointe au poste de Mme Joanie Caron, technicienne juridique, pour la période d'absence de Mme Hélène Fortin, greffière de la Cour municipale.

#### **20.2. Police communautaire – Demande de bonification de services - Décision**

**CM-06-236-2022**

Considérant les nombreux défis présents dans les communautés;

Considérant que les interventions auprès de certaines clientèles, dont les jeunes et les aînés, requièrent l'implication de la police communautaire;

Considérant qu'il est primordial d'assurer la sécurité des citoyens de la MRC de Matawinie;

Considérant l'étendue du territoire de la MRC de Matawinie et des enjeux sociaux;

Considérant que la Sûreté du Québec dispose seulement d'une ressource dédiée aux enjeux sociaux et communautaires;

En conséquence, il est proposé par Mme Audrey Boisjoly, appuyée par Mme Michelle Joly et résolu unanimement par le Conseil de la MRC :

- de demander au ministère de la Sécurité publique d'ajouter les effectifs nécessaires en lien avec la police communautaire;
- de transmettre copie de la présente résolution à Mme Geneviève Guilbault, ministre de la Sécurité publique, à Mme Caroline Proulx, ministre responsable de la région de Lanaudière et députée de Berthier, Mme Nadine Girault, députée de Bertrand, à l'Union des Municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités.

### **21. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est adressée au Conseil.

### **22. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE**

Bon déroulement de la rencontre.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 15 juin 2022

### 23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

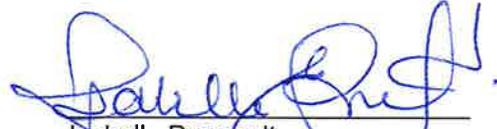
**CM-06-237-2022**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement que la présente séance ordinaire du Conseil de la MRC soit et est levée à 14 h 46.



---

Édith Gravel  
Directrice générale adjointe



---

Isabelle Perreault  
Préfète